

Question écrite de Mme Kattrin JADIN au ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fers belges concernant l'avancée de l'équipement du système ETCS

Kattrin Jadin :

La presse s'est récemment fait l'écho du succès des récents travaux dans la jonction Nord-Midi. La modernisation du principal noeud ferroviaire du pays, où circulent 1.200 trains par jour, soit un tiers du trafic quotidien total en Belgique, s'est réalisée sans encombre et l'on ne peut que s'en féliciter. Ce chantier fait partie d'une sécurisation totale du réseau ferroviaire via l'équipement par le système de freinage automatique ETCS.

1. Quel est l'état d'avancée de l'équipement de l'ensemble du réseau par le système ETCS?
2. Des travaux d'une ampleur semblable aux récents travaux dans la jonction Nord-Midi sont-ils à l'ordre du jour sur d'autres points stratégiques du pays? Dans l'affirmative, quels sont les secteurs visés?
3. Sous quels délais la totalité du réseau sera-t-elle équipée du système ETCS?

Réponse du ministre :

1. En date du 17 novembre 2019, 25% du réseau total sont équipés de l'ETCS.
2. De nombreux projets de renouvellement sont encore prévus pour la période 2020-2024. Ceux-ci sont répartis sur tout le réseau et se situent en particulier sur les grands axes. L'impact sur le trafic ferroviaire pendant les travaux préparatoires et pendant la phase de mise en service, devrait cependant être d'un ordre inférieur par rapport aux activités à Bruxelles-Midi.
3. L'arrêté royal du 1er juillet 2014 portant adoption des exigences applicables au matériel roulant pour l'utilisation des sillons fixe les conditions auxquelles le matériel roulant doit satisfaire pour pouvoir rouler sur le réseau ferroviaire. Une nouvelle version de l'AR a été publiée le 16 octobre 2018, et s'applique avec effet rétroactif depuis le 1er juillet 2018. Cette importante révision précise le contexte et les exigences requises pour l'équipement du matériel roulant avec l'ETCS, ainsi que les équipements ETCS acceptables au niveau de l'infrastructure jusqu'à la période après 2025. Selon le Masterplan ETCS d'Infrabel tel qu'il a été revu, l'ensemble du réseau (voies principales) sera équipé de l'ETCS pour le 14 décembre 2025.